

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du samedi 30 janvier 2021 Par suite d'une convocation en date du 22 janvier 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le samedi 30 janvier 2021 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_01_30_04</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Christophe Piazzoni à M. Norbert Regard, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absente excusée : Mme Emilie Combes</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Retrait de la délibération n°D_2020_08_13_05 du 13 août 2020 révisant le prix de vente au m² des lots n° 1 et 2 du lotissement « Les Terrasses de Sarzin »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

► **RETIRE** la délibération n°D_2020_08_13_05 du 13 août 2020 révisant le prix de vente au m² des lots n°1 et 2 du lotissement « Les Terrasses de Sarzin ».

En effet, après la baisse du prix de vente au m² décidée lors du conseil du 13 août 2020, de nombreux acquéreurs potentiels ont contacté la commune et visité les lots n°1 et 2. Aucune vente n'a cependant été conclue. Une nouvelle baisse du prix de vente au m² permettrait de proposer les deux terrains à moins de 150 000 € TTC.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 04 février 2021 Et de la publication le : 04 février 2021</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 04 février 2021 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	--

 

